
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 22 MARS 2022****L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-DEUX MARS,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 16 mars 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

Etait absente : Sophie FOUCHER-MAILLARD.

OBJET : Ressources Humaines : Comité Technique (CT) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) - Désignation des représentants de la collectivité.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 10 juillet 2020 (n° DEL-2020-066), le Conseil d'Administration a décidé de modifier la composition du collège des représentants de la collectivité au Comité Technique (CT) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), instances communes à la Ville d'Angers, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville et à Angers Loire Métropole.

Il avait alors été décidé de fixer cette composition comme suit, pour chacune des deux instances :

- deux représentants titulaires : le Maire et la Conseillère municipale déléguée aux ressources humaines et aux conditions de travail,
- deux représentants suppléants, désignés par l'autorité territoriale hors l'organe délibérant : le Directeur Général des Services et le Directeur du pôle Ressources internes et dialogue social.

Dans le cadre de la réorganisation des services de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole, le pôle Ressources internes et dialogue social est supprimé et les affaires relatives aux Ressources humaines sont désormais dévolues à la Direction Générale chargée des Relations humaines, de la Proximité et du Renouveau urbain.

Il convient donc de modifier la composition du collège des représentants de la collectivité au CT et au CHSCT pour tenir compte de cette évolution organisationnelle.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte, à l'unanimité, de fixer la composition du collège des représentants de la collectivité au Comité Technique (CT) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) comme suit :

- deux représentants titulaires : le Maire, Monsieur Christophe BÉCHU, et la conseillère municipale déléguée aux ressources humaines et aux conditions de travail, Madame Roselyne BIENVENU,
- deux représentants suppléants, désignés par arrêté du maire : le Directeur Général des Services et la Directrice Générale Adjointe chargée des Relations humaines, de la Proximité et du Renouvellement urbain.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

